

Yverdon-les-Bains, le 30 avril 2019

## **Mobilité électrique : nouvelle réglementation pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques**

L'augmentation constante des adeptes de la mobilité électrique et de la demande en matière de recharge pour ce type de véhicule conduisent la Ville d'Yverdon-les-Bains à adapter la réglementation ainsi que les tarifs actuellement en vigueur. Ces mesures, mises en œuvre au 1<sup>er</sup> mai 2019, permettront de faciliter et fluidifier l'accès aux infrastructures de recharge communales.

La demande croissante en matière de recharge pour véhicules électriques crée une saturation sur les deux points de recharge installés en 2015 sur le domaine public de la Ville d'Yverdon-les-Bains. Afin de faciliter l'accès pour tous les types d'utilisateur, les mesures suivantes sont implémentées à partir du 1<sup>er</sup> mai 2019 :

- Mise à ban des places réservées aux véhicules électriques. Cette mesure permettra de limiter les excès comme l'utilisation de l'emplacement par un véhicule thermique ou par un véhicule électrique non raccordé ou n'ayant pas activé la recharge.
- Prélèvement direct par l'infrastructure de recharge de pénalités financières afin d'inciter le propriétaire du véhicule à libérer la place dès que la recharge est terminée.
- Sur le parking de l'Ancien Stand, la taxe d'utilisation du parking de CHF 1.50/heure, sera encaissée directement par la borne de recharge. L'achat d'un ticket sur l'horodateur du parking ne sera dès lors plus nécessaire.

Le tarif de l'énergie renouvelable distribuée reste inchangé, soit 23.9 ct/kWh.

### **Vision à moyen terme**

La croissance soutenue de l'utilisation de ces infrastructures ont conduit la Municipalité à engager une étude stratégique du déploiement de l'électromobilité sur son territoire. Les résultats de cette analyse, attendus pour la fin du premier semestre, permettront d'élaborer les lignes directrices d'un déploiement coordonné de la mobilité électrique sur le territoire de la commune.

### **Informations détaillées sur :**

[www.yverdon-energies.ch/particuliers/mobilite-alternative/mobilite-electrique-particuliers](http://www.yverdon-energies.ch/particuliers/mobilite-alternative/mobilite-electrique-particuliers)

Personne de contact :

Pierre Dessemontet, Municipal des Énergies, 079 297 48 44